



## Un pas vers l'aide au suicide

**EMS en Valais »** Le Grand Conseil valaisan a accepté hier d'entrer en matière sur la loi d'accompagnement en fin de vie. Mais le débat a été animé: la gauche et le PLR ont soutenu le texte, les autres partis étaient partagés entre son soutien, son renvoi au Conseil d'Etat et une non-entrée en matière.

Actuellement, l'assistance au suicide n'est pas possible dans tous les EMS en Valais. Les directions et les conseils de

fondation des institutions sont libres de l'accepter ou non.

«**La question** ici n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre l'assistance au suicide, mais de garantir une égalité de traitement tant en matière de soins palliatifs que d'aide au suicide», a abondé la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Les malades en phase terminale sont déjà autorisés à recourir au suicide assisté à domicile. » **ATS**